VILLE D'EU

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 1 4 NUV 2024

ID: 076-217602556-20241108-2024262DEC-CC

DECISION

N° 2024/262/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- L'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la décision de signer un contrat avec l'entreprise PROMAT SECURITE
 68 Boulevard Jules Durand BP 350 76600 LE HAVRE pour la maintenance préventive et curative des équipements et des matériels de sécurité des bâtiments communaux,

DECIDE:

Article 1^{er}: Il est passé un contrat avec l'entreprise PROMAT SECURITE - 68 Boulevard Jules Durand - BP 350 - 76600 LE HAVRE - pour la maintenance préventive et curative des équipements et des matériels de sécurité des bâtiments communaux.

Article 2: Le montant annuel de la prestation s'élève à 6 805,00 € HT.

<u>Article 3</u>: Le paiement se fera en deux étapes : facture de la visite 1 et options soit 2 722,00 € HT/facture de la visite 2 et options soit 4 083,00 € HT.

Article 4: Le contrat est établi pour une période d'un an et prend effet à compter du 1er janvier 2025.

Article 5: Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le huit novembre deux mil vingt quatre

Le Maire de la Ville d'EU,

Michel BARBIER

Mairie d'EU Tél : 02.35.86.44.00 Mail : news@ville-eu.fr

